

Communiqué de presse

3 Octobre 2016

# Déclaration commune Sommet Benelux 2016 : Benelux numérique

En tant que Premiers ministres de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, nous reconnaissons que l'économie numérique est un catalyseur puissant de l'innovation, de la croissance et de la prospérité sociale. Nous soulignons l'ambition et le potentiel de nos trois pays d'être des pionniers dans le monde numérique et de remplir un rôle de modèle dans les avancées du marché unique numérique au sein de l'Union européenne.

L'Union Benelux continuera à incarner les principes de subsidiarité et de proportionnalité en s'attaquant aux problèmes au niveau le plus approprié. Au sein de l'UE, les pays du Benelux peuvent collaborer de manière plus intensive (en vertu de l'article 350 du TFUE), ce qui leur permet d'agir comme incubateur dans le cadre de la poursuite de l'intégration européenne.

Les pays Benelux, représentant un marché de 28 millions de consommateurs ont dans le passé été en première ligne quand il s'est agi de stimuler nos économies par l'utilisation des TIC. Grâce à une main-d'œuvre IT hautement qualifiée, à une infrastructure à haut débit et ultra moderne affichant un niveau élevé d'interconnexions, à des centres de données hautement sécurisés et à des projets de recherche intelligents, nous pouvons agir comme un moteur clé pour les nouveaux modèles commerciaux. Le Plan d'action Benelux pour l'emploi et la croissance, adopté au mois d'avril 2015, a déjà identifié un ensemble de mesures ayant pour objet de promouvoir l'idée d'un Benelux numérique. Nous voulons désormais aller plus loin.

Nos trois pays sont prêts à prendre l'initiative dans le cadre de la démarche ambitieuse de l'UE sur la voie de "régions intelligentes". Pour cette raison, nous souhaitons explorer les mesures et les projets suivants afin de développer un Benelux numérique :

- Les initiatives numériques (commerciales) de l'UE telles que le paquet marché unique numérique seront examinées afin de dégager, dans la mesure du possible, des positions communes au niveau du Benelux. Il s'agit, par exemple, de la suppression des frais d'itinérance, de la question relative au géoblocage, ou de la proposition du code européen pour les communications électroniques (European Electronic Communications Code). Une autre initiative pourrait inclure le contrôle et le support de la mise en œuvre de la Transaction Network Analysis au niveau de l'UE.
- Développer une approche commune et ciblée de la promotion des secteurs numériques du Benelux dans les pays tiers, qui, sur la base des valeurs et pratiques partagées, pourrait fonctionner au niveau régional et profiter à nos écosystèmes numériques.
- Une coopération plus étroite en développant des projets transnationaux focalisés sur l'innovation. Bâti sur le niveau existant de coopération entre les pays du Benelux dans les secteurs de l'innovation en matière de cybersécurité permettra d'améliorer la cybersécurité de nos entreprises et de nos institutions publiques en examinant le sujet de la divulgation responsable des vulnérabilités techniques tout en veillant à ne pas accroître les charges administratives.
- Rapprocher nos écosystèmes numériques afin de faciliter et d'accélérer le développement de « champions du numérique » au sein du Benelux.
- À la lumière de nos efforts communs afin d'établir une « Union Benelux du Commerce de détail » et sur la base de l'étude menée en 2016 sur le commerce de détail, notre objectif est de réduire les

obstacles auxquels les entreprises et les consommateurs sont confrontés dans le cadre du commerce électronique et du marché unique numérique en stimulant des modes de paiement en ligne et mobiles, des règles relatives aux services de livraison de colis et une surveillance conjointe du marché.

- Mettre à profit les opportunités offertes par les plateformes en ligne et intensifier la transmission transfrontalière d'informations relatives :
  - au point de coordination Benelux concernant les arnaques visant les professionnels afin que les informations sur des cas actuels de fraude et de types communs d'escroquerie soient disponibles et facilement accessibles.
  - à la Platform énergétique en ligne à laquelle les experts peuvent accéder via le Réseau Benelux d'Expertise Énergétique.
  - à la mobilité transfrontalière des travailleurs afin de fournir une plateforme complète et accessible aux travailleurs et aux employeurs.
- Élargir notre coopération dans la lutte contre les sociétés fictives transfrontalières, les agences d'intérim frauduleuses et différentes formes de fraudes aux allocations.
- En ce qui concerne le transport et la logistique, promouvoir le rôle de porte d'accès du Benelux au niveau mondial :
  - faire valoir son rôle de précurseur dans l'utilisation des systèmes de transport intelligents (STI) et utiliser au mieux la composante numérique.
  - poursuivre le travail afférent à la création d'un corridor de systèmes de transport intelligents traversant les pays Benelux.
  - via des projets pilotes, explorer les voies et moyens permettant d'étendre la numérisation des opérations administratives et l'optimisation de l'échange de données. Cela donnera aux opérateurs économiques la possibilité de remplir en ligne et sans support papier leurs formalités administratives relatives au commerce international.
  - Dans le contexte général des efforts visant à accroître notre coopération dans les secteurs de la logistique et de l'innovation, faciliter, via des projets pilotes, l'utilisation de documents de fret numériques et d'autres documents de fret sans support papier.
- Faciliter l'interopérabilité des services de santé et renforcer les droits des patients dans les soins de santé transfrontaliers afin de promouvoir un accès égal et rapide à des services de santé sécurisés et de haute qualité sur la base d'un système de santé moderne et efficace.

Eu égard au fait que certaines de ces mesures figureront également dans le Plan annuel Benelux 2017, les Premiers ministres invitent le Secrétariat général de l'Union Benelux à jouer un rôle de coordination et de support dans la mise en œuvre de ces mesures et de faire rapport au Comité de Ministres Benelux.

Fait à Schengen, le 3 octobre 2016.

Le Premier ministre du Royaume de Belgique  
Le Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg  
Le Premier ministre du Royaume des Pays-Bas

---

**URL source:** <https://archive.premier.be/fr/d%C3%A9claration-commune-sommet-benelux-2016-benelux-num%C3%A9rique>